



donation du vavant de mes parents

Par **thibault**, le **28/05/2009** à **15:25**

bonjour,
mes parents m'ont donné de leurs vivant une maison nous avons donc signé un pacs en février 2008, et aujourd'hui j'aimerais la vendre car manque de terrain, mais mes parents me disent que je n'ai pas le droit de la vendre durant un délai de 6 ans. pourriez vous me renseigner s'il vous plait

cordialement
céline

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **23:33**

thibault, bonjour

Vos parents doivent penser à la plus value. Avant 5 ans, le montant de la plus value est imposé par le fisc à 27%. Après 5 ans de possession, il y a une réduction de cette plus-value de 10%/an.

Avant de vendre, contacter un notaire, pour ne pas perdre trop d'argent.

Bien à vous.